



PC.DEL/282/05
14 April 2005

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE
Wallnerstrasse 2/1/2
Tél. : +43-1-478 21 68
Fax : +43-1-478 26 43
E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

FRENCH only

*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

**550e Conseil Permanent
14 avril 2005**

DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE SUR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAKH

L'Union européenne a pris note des déclarations des délégations azerbaïdjanaise et arménienne relatives au conflit du Haut-Karabakh lors des précédents Conseils permanents de l'OSCE en date du 7 avril et du 17 mars ainsi que des textes distribués à ce sujet.

L'Union européenne invite instamment les deux parties à éviter la confrontation verbale. Un tel discours peut avoir des conséquences néfastes et incontrôlables et ne peut pas contribuer à la recherche d'un compromis. A cet égard, l'Union européenne note avec inquiétude les rapports du Représentant personnel de la Présidence en exercice sur le regain de tensions et les incidents qui se multiplient sur la ligne de contact et appelle toutes les personnes concernées à la retenue.

L'Union européenne invite les deux parties à rechercher un règlement au conflit dans le cadre des discussions qui ont lieu sous l'égide des Coprésidents du groupe de Minsk entre leur Ministre des Affaires étrangères, dans le cadre du « processus de Prague ». Elle salue aussi les efforts conduits en ce sens et en coordination avec les Coprésidents du Groupe de Minsk par le Ministre des Affaires étrangères de la République de Slovénie, Président en exercice de l'OSCE, M. Dimitri Rupel, lors de sa visite à Bakou et Erevan au début du mois.

L'Union européenne rappelle que seules les parties concernées sont à même d'accepter les mesures de confiance et les compromis nécessaires à un règlement durable. Elle réitère son attachement à la recherche d'une solution pacifique au conflit.

L'Union européenne souligne la nécessité de préparer les opinions publiques à la paix plutôt qu'à la guerre qui serait désastreuse. Elle réitère son soutien aux Coprésidents du groupe de Minsk et s'associe à la déclaration qui vient d'être prononcée en leur nom.

L'Union européenne rappelle que tant l'Arménie que l'Azerbaïdjan font partie de la Politique européenne de Voisinage (PEV). Cette inclusion implique l'adhésion de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à des valeurs européennes, telles que le refus de la violence et la nécessité du dialogue, fondamentales pour la sécurité et la stabilité de la région du Caucase du Sud. Les efforts menés par les deux pays pour atteindre une solution pacifique et durable du conflit dans le Haut-Karabakh seront sans aucun doute pris en considération par l'Union lors de sa réflexion sur la manière dont la PEV devrait être développée vis-à-vis les deux pays.

Les pays candidats la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie¹ se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association